

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La Commission des droits de la personne doit se porter à la défense des locataires aînés

Montréal, 26 mai 2017 – Réunis ce matin en conférence de presse, le Comité logement de la Petite Patrie, le Réseau FADOQ, Françoise David, ex-députée de Gouin et marraine du projet de loi 492, des locataires aînés protégés par la nouvelle loi, des locataires aînés en recherche de logement et un propriétaire ami des locataires aînés, ont demandé tour à tour à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec d'intervenir pour défendre les locataires aînés. Aujourd'hui, les groupes et personnes présents font connaître publiquement une lettre adressée à la Commission et signée par 14 organismes qui soutiennent la démarche auprès de la Commission des droits de la personne.

« Nous demandons à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec de réagir au sondage publié à l'hiver 2017 par la CORPIQ, une influente association de propriétaires de logements locatifs au Québec, nous dit Martin Blanchard, organisateur communautaire au Comité logement de la Petite Patrie. Ce sondage révèle que dorénavant, plusieurs propriétaires hésiteraient à louer un logement à des personnes âgées parce qu'elles sont protégées par la loi adoptée il y a un an. Qui plus est, la CORPIQ ajoute dans un communiqué rendu public le 27 février dernier : "[les aînés] étaient des locataires appréciés par l'ensemble des propriétaires mais ça va changer". Au Comité logement, nous pensons qu'il y a là une menace inacceptable et nous sollicitons une rencontre avec la Commission pour déterminer les actions à entreprendre pour que cesse la discrimination envers les locataires aînés ».

Françoise David se dit vraiment fâchée : « Non seulement la CORPIQ n'incite pas ses membres à adopter des attitudes non discriminatoires, elle en rajoute! Elle donne au public de fausses informations lorsqu'elle prétend que les locataires aînés auraient plus de droits que les membres de la famille du propriétaire. En fait, la nouvelle loi prévoit des exceptions justement pour protéger les propriétaires âgés et leur famille. Je demande au gouvernement du Québec de publiciser davantage la loi protégeant les locataires aînés, de façon à ce que les locataires connaissent leurs droits et que les propriétaires soient suffisamment rassurés pour enfin respecter la loi ».

Comportement inacceptable

Le président du Réseau FADOQ, Maurice Dupont, est également scandalisé par les menaces de discrimination proférées par la CORPIQ. « Jamais nous n'accepterons des propos semblables. Laisser entendre que les locataires aînés ne sont plus désirables parce qu'ils sont maintenant protégés contre les évictions revient à les traiter comme de la marchandise jetable. C'est ignoble. »

Les intervenants et intervenantes à la conférence de presse invitent donc la Commission des droits de la personne et de la jeunesse à se prononcer sur une situation potentiellement discriminatoire à l'égard des

personnes âgées. La Commission doit réfléchir sur les actions à prendre pour soutenir les personnes âgées vulnérables lorsqu'elles veulent louer un logement ou le conserver.

Renseignements

Comité logement de la Petite Patrie : Martin Blanchard, 514 441-5713

Réseau FADOQ : Bernard Blanchard, 514 557-0001, 514 252-3017, poste 3417